

Association « Les Hublotins »  
Ch. de la Vuarpillière 33  
1260 Nyon

T +41(0)22 990 99 27  
www.leshublotins.ch  
v.marseille@hublot.ch



La crèche “les Hublotins” est une structure d’accueil de jour privée de l’entreprise Hublot, régie par l’association les Hublotins.

Petite structure accueillant 14 enfants de 18 mois à l’entrée à l’école ; recherche :

### **Un/Une éducateur/trice de l’enfance à 70%**

#### **Formation**

Diplôme d’éducateur/trice ES/HES ou titre jugé équivalent (reconnu par le SEFRI).

#### **Profil et compétences :**

- Capacité à travailler avec un groupe multi âge
- Accompagner l’enfant en respectant son rythme, ses intérêts, ses besoins, ses émotions et son opinion en lien avec les compétences et difficultés de ce dernier
- Reconnaître chaque enfant dans son individualité
- Assurer un cadre adapté et sécurisant pour chaque enfant
- Capacité à proposer et mettre en œuvre des démarches éducatives soutenues par des objectifs pédagogiques
- Développer et maintenir un partenariat avec les familles
- Capacité de travailler en équipe (écoute, empathie et sens de la communication)
- Sens de l’organisation et des responsabilités
- Motivation et créativité
- Ponctualité et flexibilité

#### **Nous vous offrons :**

- L’opportunité d’intégrer une équipe dynamique de 5 personnes
- Un poste dans une structure dont le cadre de travail est agréable
- Une ambiance de travail valorisant l’échange, la communication et le travail en équipe
- La possibilité d’enrichir vos compétences en suivant de nouvelle formation

**Entrée en fonction** : 15 octobre 2022 ou à convenir

**Délai de postulation** : 15 août 2022

Pour des raisons écologiques et de traitement efficace de votre candidature, merci de veiller à nous envoyer un dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes et certificats de travail) à l’adresse suivante : [v.marseille@hublot.ch](mailto:v.marseille@hublot.ch) contact : Mme Marseille V

**Seuls les dossiers répondant au profil seront contactés. Pour les diplômes étrangers, la reconnaissance du SEFRI est impérative.**